

# Programme de co-investissement dans les prêts improductifs

Identifiant du projet :

56533

Statut :

Signé

Lieu :

Régional

Secteur d'activité :

Institutions financières

Public/Privé :

Privé

Catégorie environnementale :

IF

Date de décision sur l'approbation :

17 décembre 2025

Date de publication du DSP en langue anglaise :

1er mai 2026

*Comme le permet le paragraphe 2.6 du chapitre III de la Politique d'accès à l'information, la divulgation du présent DSP a été reportée en conformité avec le paragraphe 1.4.4 de la Directive sur l'accès à l'information.*

## Description du projet

La BERD prévoit d'investir, au titre du Cadre de résolution des prêts improductifs II, jusqu'à 75 millions d'euros dans un programme de co-investissement dans les prêts

improductifs dédié à l'acquisition de portefeuilles de prêts improductifs et d'autres actifs en difficulté dans ses régions d'opérations, aux côtés d'APS Holding (<https://www.aps-holding.com/>) et d'autres co-investisseurs tiers potentiels. Par cet engagement renouvelé auprès d'APS Holding, la BERD soutient un acteur de premier plan dans la gestion des prêts improductifs, en contribuant à renforcer ses capacités de gestion et de recouvrement des créances et en favorisant une résolution plus rapide des actifs en difficulté tout en garantissant des pratiques de recouvrement responsables.

## Objectifs du projet

Le programme de co-investissement dans les prêts improductifs contribuera à la résilience et à la compétitivité du secteur financier dans les régions de la BERD, en soutenant le bon fonctionnement du marché des prêts improductifs et des actifs en difficulté, et en favorisant une résolution durable des prêts improductifs ainsi que la réintégration financière des entreprises et des particuliers dans les économies où la Banque intervient.

## Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 65

Le projet relève du Cadre de résolution des prêts improductifs II. L'impact sur la transition devrait résulter des qualités suivantes :

**Résiliente** : le projet vise à favoriser le développement de marchés durables de prêts improductifs, en encourageant les banques et autres institutions financières à l'origine des créances à céder régulièrement leurs prêts improductifs, favorisant ainsi l'accès à de nouveaux financements et soutenant la croissance économique ainsi que la stabilité financière dans les régions d'opérations de la BERD.

**Compétitive** : le projet vise à fournir un financement durable à un important acquéreur et gestionnaire de prêts improductifs dans la région, renforçant ainsi sa capacité à investir dans des portefeuilles de prêts improductifs et à assurer un flux continu de liquidités sur les marchés primaire et secondaire des prêts improductifs. La disponibilité durable des financements devrait également l'inciter à explorer plus activement des opérations dans des marchés géographiques jusqu'alors inexploités, contribuant ainsi au renforcement de la concurrence.

## Client

APS LAMBDA SARL

Co-investisseur/Gestionnaire de créances (prêts improductifs) : APS Holding (<https://www.aps-holding.com/>)

## Financement de la BERD

75 000 000,00 euros

## Coût total du projet

250 000 000,00 euros

## Additionnalité

L'additionnalité du projet tient à la structure de financement du mécanisme, qui permet de combler une lacune du marché en matière de financement, ainsi qu'à la relation de long terme entre la BERD et APS Holding, laquelle apporte à cette dernière un soutien supplémentaire pour faire de l'innovation et du développement de ses activités des axes prioritaires. Elle tient également à l'engagement du client en faveur d'un renforcement de la protection des débiteurs vulnérables et d'une amélioration de la culture financière sur ses marchés.

## Synthèse environnementale et sociale

Catégorie IF (PES 2024). Client existant de la BERD, APS respecte actuellement les exigences environnementales et sociales (EES) 2, 4 et 9 de la BERD dans le cadre de ses expositions existantes auprès de celle-ci. Cet investissement soutiendra l'acquisition d'un portefeuille granulaire de prêts improductifs accordés à des PME, à des particuliers et à des entreprises, et devrait présenter un niveau de risque environnemental et social faible à modéré. Les principaux risques environnementaux et sociaux sont de nature sociale et réputationnelle et concernent la gestion des prêts improductifs, notamment les pratiques de recouvrement des créances, avec des incidences potentielles sur les emprunteurs et le personnel chargé du recouvrement.

APS dispose d'un système de gestion environnementale et sociale (SGES) établi qui a été évalué et jugé proportionné au niveau de risque environnemental et social associé au portefeuille soutenu par la BERD.

Les informations relatives au SGES d'APS sont publiées conformément aux exigences de la Politique environnementale et sociale de la Banque.

## Évaluations environnementales

Conformément à la démarche d'alignement sur l'Accord de Paris adoptée par la BERD pour les investissements financés indirectement, le projet s'avère en adéquation avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation dudit Accord. Compte tenu du faible risque de non-alignement inhérent au modèle économique de la société, les piliers 1, 3 et 4 de la méthodologie de la Banque relative à l'alignement sur l'Accord de Paris ne

s'appliquent pas. Aucune composante de transition vers une économie verte (TEV) n'est associée à ce projet.

## Contact au sein de l'entreprise

Viktor Toth  
viktor.toth@aps-holding.com  
+420 225 377 408  
www.aps-holding.com  
46a Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg

## Compte rendu de la mise en œuvre

## Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

1<sup>er</sup> mai 2026

## Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

## Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168  
Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794  
Courriel : [procurement@ebrd.com](mailto:procurement@ebrd.com)

## Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

## Politique environnementale et sociale (PES)

La **PES** et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

## Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique [compliance@ebrd.com](mailto:compliance@ebrd.com). Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

## Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

## Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse [ipam@ebrd.com](mailto:ipam@ebrd.com) afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.